

CHATONNAY

Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal N°04-2026 du 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril à dix-neuf heures, s'est réuni le Conseil Municipal dans la salle du conseil municipal en mairie sur convocation individuelle adressée le 07 avril 2026 sous la présidence de monsieur Jean-Michel Nogueras, Maire.

Envoyé aux conseillers municipaux le : 05 05 2026

Approuvé par le Conseil municipal le : 03 06 2026

Mis à la disposition du public le : 10 06 2026

M Le Maire sortant ouvre la séance et constate qu'il a :

Comme présents : Mmes – Mrs NOGUERAS – COLOMB – SERVET – SERRANO – AKNIN – ZIEMIANCZYK – BATY – BROUCHOUD – REBILLARD – BIDAUD – CURIAL – GUILLOT – COMBROUX – GONNON – BERTHIER – AYMERICH – GELINEAU

Excusée : Mme Christiane REVELLIN

Absent : Mr Pascal BALLY

Il nomme comme secrétaire de séance Serge AKNIN et Amandine L'EVEQUE, Secrétaire Générale de Mairie comme auxiliaire.

039-2026 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03-2026 DU 01 AVRIL 2026

M Le Maire demande aux membres de l'assemblée si certains ont des remarques à faire sur le Procès-verbal du conseil municipal n°03-2026 du 01 avril 2026 envoyé le 07 avril 2026. Aucune remarque n'étant faite il passe au vote.

Décision : Unanimité

040-2026 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

M le Maire informe l'assemblée de la nécessité de désigner un Elu correspondant à la Défense, suite au renouvellement du Conseil Municipal.

Cette personne sera l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires sur toutes les questions relatives à la défense.

Il propose Mr Sébastien BIDAUD.

Décision : Unanimité

**041-2026 : FINANCES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES
COMMUNALES AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

Monsieur Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales et rappelle les taux des taxes locales votés pour l'année 2025, soit :

- Taxe Foncière Propriétés Bâties : 32.57 %
- Taxe Foncières Propriétés Non Bâties : 52.52%
- Taxe Habitation Résidences Secondaires : 10.05 %

Monsieur le Maire propose de voter les taux suivants pour l'année 2026 :

	Taux 2026
Taxe foncière sur les Propriétés Bâties	32.57 %
Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties	52.52 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	11.00 %

Décision : Unanimité

**042-2026 : M57 – MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE
FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter de l'exercice 2023 les budgets de la commune sont passés à la nomenclature comptable M57 et qu'elle est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite des 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Décision : Unanimité

**043-2026 : FINANCES CHAUFFERIE : DETERMINATION ET AFFECTATION DE
RESULTATS**

Le Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, constate que le résultat en instance d'affectation d'exploitation du CFU 2025 se présente la manière suivante :

Résultat en instance au 31 décembre 2024 : 124 342.10 €
Résultat de l'exercice 2025 : - 6 276.31 €
Résultat au 31 décembre 2025 : 118 065.79 €
Il propose affecter ce résultat ainsi :
- Report en exploitation : 118 065.79 €

Décision : Unanimité

044-2026 : BUDGET PRINCIPAL : DETERMINATION ET AFFECTATION DE RESULTATS

Le Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, constate que le résultat en instance d'affectation de fonctionnement du CFU 2025 se présente la manière suivante :

Résultat en instance au 31 décembre 2024 : 150 000.00 €
Résultat de l'exercice 2025 : 415 122.96 €
Résultat au 31 décembre 2025 : 565 122.96 €
Il propose affecter ce résultat ainsi :
- Report en fonctionnement : 150 000.00 €
- Report en investissement : 415 122.96 €

Décision : Unanimité

045-2026 : FINANCES CHAUFFERIE BOIS : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire expose le contenu du Budget et propose de l'arrêté comme suit :

- Exploitation : 166 891.79 €
- Investissement : 149 515.79 €

Décision : Unanimité

046-2026 : BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire expose le contenu du Budget et propose de l'adopter comme suit :

- Fonctionnement : 1 742 866.00 €
- Investissement : 2 748 260.72 €

Décision : Unanimité

047-2026 : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire explique que cette commission est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, Président de la commission ainsi que de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants lorsque la population de la commune est supérieure à 2 000 habitants.

Elle a pour rôle majeur de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Pour composer cette commission, la Direction Générale des Finances Publiques de l'Isère demande une liste de 32 personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales : Taxe Foncière (TF) – Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences secondaires - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Il propose 32 noms joint à la délibération. Ce tableau sera envoyé à la Direction Générale des Finances Publiques de l'Isère et les 8 membres titulaires et les 8 membres suppléants seront désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Décision : Unanimité

048-2026 : CONSEIL MUNICIPAL – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

M Le Maire fait lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints et propose les montants suivants pour la durée du mandat et à compter du 01 mai 2026 :

- Le montant des indemnités du Maire est égal à 53.43 % de l'indice brut 1027
- Le montant des indemnités du 1^{er} Adjoint est égal à 19.92 % de l'indice brut 1027
- Le montant des indemnités des autres Adjointes est égal à 16.57 % de l'indice brut 1027
- Le montant des indemnités des Conseillers délégués est égal à 6 % de l'indice brut 1027

Décision : Unanimité

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner les jurés d'assises pour l'année 2027 parmi les électeurs de la commune. Il propose de désigner 6 personnes au hasard sur la liste électorale.

Tour de table :

- Jocelyne Serrano, 3^{ème} adjointe, prend la parole et annonce que le vote du budget 2026 du CCAS sera voté le 22 avril 2026. Elle fera un compte-rendu pour le prochain Conseil municipal.

- Isabelle Rebillard, conseillère municipale déléguée aux projets médicaux et paramédicaux, informe l'Assemblée sur l'avancement de l'aménagement du cabinet des médecins pour pouvoir accueillir un médecin junior. Une réunion avec un cabinet d'étude a eu lieu.
- Yvan Servet, 2^{ème} adjoint fait le point sur les différents dossiers en cours avec l'Office National des Forêts.
- Sébastien Bidaud, conseiller municipal a pris en charge le contrôle des Poteaux Incendie sur la commune. Un plan Pluriannuel va être étudié.
- Serge Aknin annonce que la Backyard a lieu sur Châtonnay ce week-end.
- Le Maire indique les dégradations de ce week-end sur la commune et annonce :
 - L'internement en psychiatrie d'un habitant.
 - La fermeture de la mairie le vendredi 15 mai 2026. Serge Aknin sera présent.

M Le Maire lève la séance à 21H33

Le Secrétaire de séance,
Serge AKNIN




Le Maire,
Jean-Michel NOGUERAS

